



LA CSA A LA 114ème CONFERENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

- Réforme du Code du Travail et
du Code de la Sécurité Sociale
Page 5
- Rapport du HCDS sur l'état
du dialogue social Page 6
- Indice CSI des Droits dans
le Monde Page 7
- Transition Ecologique et Juste
Page 9



**Le Front Syndical National
en Grève Générale**
Pages 3&4



CONFERENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL 2026

La 114^e Conférence internationale du Travail (CIT) s'est tenue à Genève du 1^{er} au 12 juin 2026, réunissant les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs des 187 États membres de l'Organisation internationale du Travail.

La CSA a été bien représentée, comme chaque année, par une forte délégation conduite par le Secrétaire Général Confédéral Mr. Elimane DIOUF, et composée des Camarades Abibatou SYLLA, Mountaga FADIGA, Mbaye DIAW, Pape Abdoulaye KAMARA, Ngor NDIAYE, Mariama FAYE, Maimouna NDIAYE, Mbissine DIAGNE, Oumar Amara TOURE et Marie BOPP.



La participation de la délégation syndicale à la 114^e Conférence internationale du Travail a permis de porter la voix des travailleurs, de contribuer aux débats sur le travail décent, le dialogue social, la transition juste et l'intelligence artificielle, tout en renforçant la coopération avec les partenaires sociaux, les partenaires techniques et les organisations syndicales.

Parmi les événements remarquables à noter figure la rencontre de prise de contact avec le nouveau Directeur Général d'ACTRAV (Activité pour les travailleurs à l'OIT) Mr. Olivier ROKPE, et la participation de la délégation de la CSA, à côté de la délégation turque, à la marche de soutien au peuple palestinien. En outre notre Camarade SG Mbaye DIAW, Secrétaire à la CSA chargé du Transport, a été élu membre de la commission consultatif des travailleurs plateformes numériques.

RESULTATS DE LA CONFERENCE POUR LES ORGANISATIONS SYNDICALES

1. ADOPTION DE LA PREMIÈRE CONVENTION INTERNATIONALE SUR LE TRAVAIL DANS L'ÉCONOMIE DES PLATEFORMES

La principale avancée de la CIT 2026 est l'adoption de la première Convention internationale sur le travail décent dans l'économie des plateformes (Convention n°193), accompagnée d'une recommandation. Ce nouvel instrument établit des normes minimales de protection pour les travailleurs des plateformes numériques (livraison, transport, services en ligne, etc.), notamment en matière de droits fondamentaux, de protection sociale, de rémunération, de santé et sécurité au travail et de dialogue social.

2. RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL

La Conférence a réaffirmé que le dialogue social demeure le meilleur moyen d'accompagner les transformations du monde du travail. Les gouvernements, les employeurs et les syndicats sont invités à renforcer la négociation collective afin de gérer les effets de la numérisation, de l'intelligence artificielle et des nouvelles formes d'emploi.

3. TRANSITION JUSTE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les discussions ont également insisté sur la nécessité d'une transition juste vers des économies durables. Les politiques climatiques doivent protéger les travailleurs grâce à la création d'emplois verts, au développement des compétences, à la protection sociale, à la participation des syndicats aux décisions, à un dialogue social permanent.

4. INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET AVENIR DU TRAVAIL

La Conférence a souligné que l'IA doit être centrée sur l'humain. Son développement doit respecter les droits fondamentaux au travail, protéger les emplois, renforcer les compétences et s'appuyer sur le dialogue social afin que les travailleurs participent aux décisions concernant son utilisation.

5. SOUTIEN A LA PALESTINE

Lors de la 114^e session de la CIT, un vote massif a réaffirmé le soutien à la Palestine : 394 voix pour, 17 contre et 42 abstentions. Rejet de la demande israélienne : La majorité des États membres a repoussé la requête d'Israël — appuyée par les États-Unis et l'Argentine — visant à annuler le statut de membre de la Palestine au sein de l'OIT.

6. RENFORCEMENT DU DROIT DE GREVE

Le 21 mai dernier, la Cour Internationale de Justice (CIJ) a rendu un avis très attendu concernant le droit de grève.

Par 10 voix contre 4, les juges de la CIJ ont décidé que le droit de grève était bien protégé par la convention n° 87 de l'OIT.

Elle propose une définition de la grève comme étant une activité consistant en un arrêt ou un ralentissement temporaires du travail délibérément menée par un ou plusieurs groupes de travailleurs en vue de faire appliquer des exigences ou d'y résister, ou d'exprimer ou de soutenir des revendications. Le désaccord entre les employeurs et les travailleurs sur la protection du droit de grève par la convention n° 87 est ancien et persistant, malgré des tentatives de négociation sur le sujet au sein de l'OIT.

Ce délibéré historique de la CIJ, qui renforce le droit de grève, a été saluée par l'OIT et par tous les travailleurs participants à la 114^e CIT.

LE FRONT SYNDICAL POUR LA DEFENSE DU TRAVAIL EN ACTION

L'actualité syndicale ces deux derniers mois a été marquée par une forte mobilisation du front social résultant de la mise en oeuvre du plan d'action du Front Syndical pour la Défense du Travail (FSDT). En plus du non respect des engagement de l'état dans la mise en oeuvre du pacte national de stabilité sociale, la principale source de conflit concerne la réforme du Code du travail et du Code de la sécurité sociale que le gouvernement a voulu faire adopté par l'Assemblée Nationale sans concertation avec les partenaires sociaux.

Les principaux faits marquants sont les suivants :

- 11 Mars 2026 : Dépôt du préavis de grève
- 20 juin 2026 : Conférence de presse pour annoncer une grève générale de 24 heures et dénoncer le forcing du Gouvernement sur les réformes du code du travail et du code de la sécurité sociale.
- 22 juin 2026 : Examen parlementaire du projet de loi du nouveau code du travail et du code de la sécurité sociale. Adoption ensuite renvoyée en commission pour un examen approfondi.
- 03 Juillet 2026 : Tenue d'une assemblée Générale des délégués et travailleurs de Dakar.
- 06 et 09 juillet 2026 : Réunions de négociations entre le Gouvernement et le Front Syndical.
- 10 juillet 2026 : Grève générale des travailleurs

POINTS DE REVENDICATIONS VISÉS PAR LE PRÉAVIS DE GRÈVE DU FSDT

- 1- La réintégration des travailleurs licenciés dans les ministères et dans le secteur parapublic;
- 2- La réintégration des dirigeants syndicaux abusivement licenciés à Sen Eau, aux GMD et au Port Autonome de Dakar;
- 3-Le respect des libertés syndicales et des droits fondamentaux des travailleurs;
- 4- L'application des accords sectoriels notamment avec les syndicats d'enseignants et de la santé;
- 5-La généralisation du paiement de l'indemnité de logement aux agents contractuels de la santé, aux personnels administratifs et techniques des universités et dans le secteur parapublic.
- 6-La finalisation de la convention collective des auxiliaires de transport;
- 7- Le règlement du contentieux qui prévaut dans le secteur du transport;
- 8- La préservation des emplois menacés par la mesure de rationalisation des entreprises du secteur parapublic et des agences nationales;
- 9- L'implication des syndicats dans la mise en concession du môle 4 du Port Autonome de Dakar en ce qui concerne le volet social;
- 10- L'apurement du passif social des droits des travailleurs des entreprises liquidées (SOTRAC,SIAS, AMA-Senegal, EXIMCOR -Afrique);
- 11-Le règlement des droits des travailleurs des institutions publiques supprimées (CESE&HCCT);



- 12- Le règlement de la situation des travailleurs de la direction de la réglementation et de la supervision des systèmes financiers décentralisés;
- 13- Le règlement de la situation des travailleurs des structures chargées de la petite enfance et des travailleurs sociaux;
- 14- La réintégration des travailleurs licenciés au king Fahd palace et à l'hôtel Radisson de Diamniadio;
- 15- Le paiement intégral de la dette que l'Etat doit aux entreprises du secteur du Pétrole et des BTP;
- 16-La baisse des impôts sur les salaires;
- 17-L'octroi de terrains d'habitation aux coopératives des travailleurs sans discrimination;
- 18-L'application effective du décret 2026 -66 du 37 janvier 2026 modifiant le régime spécial des agents non fonctionnaires;
- 19-La revalorisation des pensions de retraite IPRES/FNR;
- 20-La finalisation des arrêtés d'application du décret présidentiel relatif à la revalorisation salariale dans les collectivités territoriales;
- 21- La levée de la mesure de suspension de l'accord collectif d'entreprise de la RTS;
- 22- L'arrêté d'extension de la convention collective du secteur des hydrocarbures;
- 23- Le maintien en l'état de l'avant projet de code du travail adopté en conseil consultatif national du travail et de la sécurité sociale.
- 24- L'extension du paiement de l'indemnité de logement aux travailleurs du secteur parapublic;
- 25- La résorption du déficit d'enseignant et de chercheurs;
- 26- La mise en oeuvre des passerelles professionnelles;
- 27- La correction du système d'imposition sur les rappels des enseignants;
- 28- La mise en oeuvre du protocole d'accord Gouvernement / Collectivités Territoriales du 10 juillet 2025.

RÉSUMÉ ASSEMBLÉE GENERALE DU FRONT SYNDICAL

Réunis en Assemblée générale le 3 juillet 2026 à la Bourse du Travail de la CNTS Ker Madia, les responsables et délégués du Front Syndical pour la Défense du Travail (FSDT) ont dénoncé le non-respect des engagements du Gouvernement et la dégradation du dialogue social. Ils condamnent les atteintes aux libertés syndicales, les licenciements abusifs de 911 travailleurs des secteurs public et parapublic, ainsi que l'adoption de réformes du Code du travail et du Code de la sécurité sociale sans véritable concertation. Face à ce qu'il qualifie de « passage en force » des autorités, le FSDT a décrété une grève générale de 24 heures le 10 juillet 2026. Le Front exige notamment la réintégration des travailleurs licenciés, le respect des droits syndicaux, la préservation des acquis sociaux, le renforcement de la protection sociale et l'ouverture d'un dialogue social sincère et constructif.

GREVE GENERALE LARGEMENT SUIVIE

À l'appel du Front Syndical pour la Défense du Travail (FSDT), les travailleurs des secteurs public, parapublic et privé ont observé, le 10 juillet 2026, une grève générale de 24 heures sur l'ensemble du territoire national.

ÉVALUATION DU TAUX DE SUIVI DE LA GRÈVE

La mobilisation des travailleurs à l'échelle nationale a été remarquable. Sur les 26 secteurs professionnels recensés, une large majorité affiche un taux de participation compris entre 80 % et 100 %, avec plusieurs secteurs atteignant une adhésion totale de 100 %.

Les secteurs des collectivités territoriales, du transport Dem Dikk, des hydrocarbures, du nettoyage, de l'assainissement, du secteur universitaire, de la SODAV, de la Croix-Rouge sénégalaise, de Patisen, de Saprolait, de Nestlé, de la Sodefitec, des Salins de Kaolack et de Condak enregistrent une mobilisation complète.

D'autres secteurs présentent également une forte adhésion, notamment la santé (95 %), ASECNA (90 %), la justice (80 %), le secteur portuaire (80 %), l'AIBD (80 %) et Amerger (95 %).

Quelques secteurs connaissent une participation plus modérée : les dockers (65 %), la CSS Richard-Toll (65 %), les établissements financiers (60 %), l'administration publique (55 %) et la SOBOA (40 %).

Le taux moyen de participation est estimé à environ 87 % (hors secteur des industries alimentaires, dont le taux n'est pas précisé), ce qui traduit une mobilisation exceptionnelle et un large soutien des travailleurs au mouvement de grève sur l'ensemble du territoire national.

Conclusion : Ces résultats témoignent d'un mouvement social d'une ampleur remarquable. Avec une moyenne avoisinant 87 % et de nombreux secteurs stratégiques totalement mobilisés, la grève apparaît comme un signal fort adressé aux autorités et met en évidence une forte cohésion entre les différentes organisations professionnelles.



FRONT SYNDICAL POUR LA DÉFENSE DU TRAVAIL (FSDT)

CNTS – UNSAS – CNTS/FC – CSA – UDTS – FGTS/B – CNTS/FCA – FGTS/A – CDSL – UTS – UDTS/FO – CGTDS – UNTD – USDS – UTLSA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N°005/FSDT/2026

BILAN DE LA

GRÈVE GÉNÉRALE NATIONALE

DU 10 JUILLET 2026

Le Front Syndical pour la Défense du Travail (FSDT), réuni au terme de la grève générale nationale de 24 heures observée ce vendredi 10 juillet 2026 sur l'ensemble du territoire national, a procédé à une première évaluation de la mobilisation.

À cet effet, le FSDT adresse ses chaleureuses **félicitations** et exprime sa profonde **gratitude** à l'ensemble des travailleuses et travailleurs des secteurs public, parapublic et privé qui ont répondu de manière massive, responsable et disciplinée à son appel.

Les premières remontées enregistrées dans les différentes régions du pays font état d'un **taux de participation exceptionnel**, estimé entre **77 % et 80 %**, faisant de cette journée d'action l'une des plus fortes mobilisations syndicales de ces dernières années.

Cette adhésion remarquable traduit sans équivoque le rejet par les travailleurs des politiques de passage en force, du déficit de dialogue social et de la remise en cause des acquis sociaux. Elle constitue également un message clair adressé aux pouvoirs publics quant à la nécessité de prendre en charge, sans délai, les préoccupations légitimes du monde du travail.

Le FSDT informe l'opinion nationale et internationale que la Conférence des Secrétaires généraux se réunira le **mercredi 16 juillet 2026** afin de procéder à une évaluation exhaustive du mouvement et de définir les perspectives de lutte, si le Gouvernement persistait dans son refus d'apporter des réponses concrètes à la plateforme revendicative.

Le Front Syndical pour la Défense du Travail réaffirme son attachement au dialogue social, dans le respect des engagements pris et des principes de concertation. Toutefois, il demeure pleinement mobilisé et se tient prêt à engager toute action syndicale appropriée pour la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs.

NOS REVENDICATIONS

1 RÉVISION DU CODE DU TRAVAIL ET DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

2 APPLICATION DES CONCLUSIONS DES ÉTATS GÉNÉRAUX DU SECTEUR DES TRANSPORTS

3 RESPECT EFFECTIF DU DIALOGUE SOCIAL ET DES ACCORDS SIGNÉS

4 GÉNÉRALISATION DU PAIEMENT DE L'INDEMNITÉ DE LOGEMENT À TOUTES ET À TOUS

5 PRÉSERVATION ET AMÉLIORATION DES ACQUIS SOCIAUX DES TRAVAILLEURS

AVIS D'EXPERT SUR LE PROJET DE REFORME DU CODE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIAL



Le projet de réforme du code du travail et du code de la sécurité sociale agite les débats et suscite beaucoup de controverses entre l'Etat, les travailleurs et les employeurs. Pour être bien édifié sur ce projet de réforme et ses enjeux, nous vous proposons cette interview avec Mr. Alioune Dieng

Malheureusement, en avril 2026, l'Etat a adopté ces deux avant-projets de loi en conseil des Ministres sans consulter au préalable les différentes parties, comme il s'y était engagé. Ensuite, loin de s'en arrêter là, il les a transmis à l'Assemblée Nationale pour vote en juin 2026. Ces deux textes n'ont pas été finalement votés par les députés qui les ont renvoyé en commission des lois pour examen approfondi.

Après examen des nouveaux textes, quelles sont les modifications notables qui font craindre le pire à la partie des travailleurs ?

Je tiens d'abord à saluer plusieurs avancées remarquables dans ces nouveaux textes, notamment sur le dialogue social, la santé et sécurité au travail, la lutte contre les discriminations et la protection des travailleurs vulnérables. Toutefois, force est de noter que certaines dispositions sont de nature à accroître la précarité des travailleurs.

Pour le code du travail il s'agit notamment :

- Du rallongement de la durée du contrat CDD qui passe d'un maximum de 2 ans à un maximum de 4 ans;
- De la possibilité d'un employeur de licencier un travailleur pour motif personnel;
- Du remplacement du "travailleur journalier" par "travailleur occasionnel";
- De l'exigence de l'appartenance au même secteur d'activité pour un mandataire social pour pouvoir assister un travailleur au tribunal.

Concernant le code de la sécurité sociale, l'Etat cherche à travers cette réforme à réduire la représentation des travailleurs au conseil d'administration des institutions de prévoyance sociale (IPRES, CSS) et à mettre la main sur les réserves financières de ces institutions à travers la mise à disposition obligatoire de leurs fonds à la Caisse de Dépôt et de Consignation.

Quelle a été la réaction syndicale face à ces réformes qui impactent profondément le monde du travail ?

Regroupées autour du Front Syndical pour la Défense du Travail (FSDT), les centrales syndicales ont rejeté fermement ces nouvelles dispositions introduites unilatéralement par l'Etat et largement défavorables aux travailleurs. Ainsi à la suite de discussions infructueuses avec le Gouvernement, le FSDT a déployé un plan d'action qui a conduit à une grève générale de 24 heures à la date du vendredi 10 juillet dernier.

Les organisations syndicales dénoncent notamment l'absence de véritable concertation, la remise en cause de certains acquis sociaux et le risque de précarisation accrue de l'emploi. Elles exigent la reprise d'un dialogue social inclusif afin que les réformes tiennent compte des préoccupations et des intérêts légitimes des travailleurs.

Une grève générale de 72 heures est actuellement envisagée si toutefois aucune avancée n'est notée dans la réforme de ces deux textes et dans la mise en oeuvre du pacte national de stabilité sociale.

Secrétaire chargé des affaires Juridiques à la CSA, par ailleurs membre de la commission scientifique du Front Syndical pour la Défense du Travail et membre de la commission technique du projet de réforme du code du travail.

Mr. Dieng, selon vous, qu'est ce qui justifie la réforme de ces deux codes ?

Cette réforme se justifie par l'obsolescence des textes. Le Code du travail (loi de 1997) et le Code de la sécurité sociale (1973) ne répondaient plus aux mutations du monde du travail : développement de l'économie numérique, nouvelles formes d'emploi, insuffisance de la couverture sociale, évolution des normes internationales de l'OIT et des directives de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES). Ce constat a conduit les pouvoirs publics à envisager une réforme globale de concert avec les partenaires sociaux.

Comment la réforme avait-elle été engagée par l'Etat ?

Après une étude d'évaluation menée par un expert, un comité de pilotage comprenant le Gouvernement, les partenaires sociaux, des Magistrats et des Universitaires a été mis en place en 2019. C'est seulement en 2024 qu'un Avant-projet de ces deux codes a été validé par toutes les parties prenantes.

Que pouvez-vous nous dire sur la nature de ces divergences ?

En fait les discussions en commissions avaient rapidement fait apparaître des désaccords majeurs :

- les employeurs réclamaient davantage de flexibilité dans le recours aux contrats à durée déterminée, aux licenciements économiques et à l'organisation du travail ;
- les centrales syndicales demandaient au contraire un renforcement de la protection des travailleurs, une meilleure représentation syndicale, la limitation de la précarité et l'extension des droits sociaux.

Ces divergences avaient ralenti la finalisation des textes. Néanmoins ces divergences avaient été surmontées.

Que s'est-il donc passé après la stabilisation des textes entre les différentes parties en 2024 ?

Avec le changement de régime intervenu en 2024, le nouveau Gouvernement a repris les avant-projets en annonçant vouloir les adapter à son programme de souveraineté économique, d'emploi décent et de justice sociale.

Toutefois, l'Etat s'était engagé à soumettre aux différentes parties les avant-projets modifiés pour discussion et accord avant toute adoption.

ETAT DU DIALOGUE SOCIAL AU SENEGAL RAPPORT 2025 DU HCDS

Le Haut Conseil du Dialogue Social (HCDS) est l'institution consultative du Sénégal chargée de promouvoir le dialogue social entre l'État, les organisations d'employeurs et les organisations syndicales. Il œuvre à la prévention et au règlement des conflits du travail, au renforcement de la concertation sociale et à la promotion de la paix sociale. Comme chaque année depuis sa mise en place en 2015, le HCDS publie un rapport sur l'état du dialogue social au Sénégal couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

27 avril 2026

Remise officielle du rapport au Président de la République, Bassirou Diomaye Faye, par le Président du Haut Conseil du Dialogue Social, en présence des représentants du Gouvernement, des employeurs et des travailleurs.

29 avril 2026

Publication officielle et mise à disposition du rapport au public sur le portail Vie Publique Sénégal.

21 mai 2026

Organisation par le HCDS d'un atelier de vulgarisation et de présentation du rapport aux partenaires sociaux et aux acteurs concernés.



SYNTHESE DU RAPPORT

Le rapport souligne que 2025 constitue une année charnière pour le dialogue social au Sénégal, marquée par une volonté politique de renforcer la concertation entre le Gouvernement, les organisations d'employeurs et les organisations syndicales. Cette dynamique s'inscrit dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale de Développement 2025-2029 et de la signature du Pacte national de Stabilité sociale pour une Croissance inclusive et durable le 1er mai 2025.

Le rapport met en évidence plusieurs avancées importantes :

- la consolidation du cadre institutionnel du dialogue social ;
- le renforcement des mécanismes de médiation et de prévention des conflits ;
- la création et la dynamisation des Comités de Dialogue Social dans plusieurs administrations publiques et entreprises ;
- le renouvellement démocratique des instances dirigeantes de plusieurs organisations syndicales et patronales.

Au cours de l'année, le HCDS a organisé 85 séances de médiation, de conciliation et de facilitation, permettant de désamorcer plusieurs conflits collectifs dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la justice, des collectivités territoriales et du secteur privé. Le rapport considère ces interventions comme un facteur important de préservation de la paix sociale.

Le document relève toutefois que plusieurs défis persistent. Les revendications salariales, les difficultés liées aux conditions de travail, l'application incomplète de certains accords sociaux et la faiblesse du dialogue social dans certaines entreprises continuent d'alimenter des



tensions. Il appelle également à une réforme du cadre juridique du droit de grève dans les services publics essentiels afin de mieux concilier les libertés syndicales et la continuité du service public.

Enfin, le rapport formule plusieurs recommandations, notamment :

- renforcer la culture du dialogue social à tous les niveaux.
- assurer un meilleur suivi des accords signés ;
- développer les capacités des partenaires sociaux ;
- généraliser les Comités de Dialogue Social dans les administrations et entreprises ;
- faire du dialogue social un levier de promotion de l'emploi, de l'économie sociale et solidaire et de la cohésion nationale.

En conclusion, selon le rapport, le dialogue social au Sénégal a connu des progrès notables en 2025, grâce à une volonté de concertation renforcée et à la signature du Pacte national de stabilité sociale. Toutefois, la consolidation de ces acquis dépendra de la mise en œuvre effective des engagements pris, du respect des accords collectifs, du renforcement des institutions de dialogue social et d'une implication continue des partenaires sociaux dans les réformes économiques et sociales.





INDICE CSI DES DROITS DANS LE MONDE 2026

L'Indice CSI (Confédération Syndicale Internationale) des droits dans le monde 2026, publié par la Confédération syndicale internationale le 19 mai 2026, est le principal rapport mondial qui évalue le respect des droits des travailleurs et des libertés syndicales dans 169 pays. Il attribue une note allant de 1 (respect régulier des droits) à 5+ (absence de garantie des droits en raison de l'effondrement de l'État de droit).



TENDANCES

Les résultats de cette année confortent le point de vue de la CSI selon lequel nous assistons à une érosion générale des principes démocratiques – un «coup d'État des milliardaires contre la démocratie». Cette tendance est financée par les riches et mise en œuvre par des dirigeants autoritaires et d'extrême droite. Tandis que les profits s'amoncellent et que les impôts sur la fortune se font chimères, les niveaux de vie se dégradent. Les voix des travailleurs et des travailleuses – sur lesquels devrait reposer la démocratie – sont étouffées, et les richesses et le pouvoir se concentrent de plus en plus entre les mains d'une minorité qui sape la démocratie



PIRE RÉGION AU MONDE

Moyen-Orient et Afrique du Nord:	4,68
Asie-Pacifique:	4,08
Afrique:	3,91
Amériques:	3,72
Europe:	2,80



CONSTATS

Selon le rapport :

- 87 % des pays ont violé le droit de grève.
- 80 % des pays ont limité le droit à la négociation collective.
- 74 % des pays ont empêché ou restreint l'enregistrement des syndicats.
- 72 % des pays ont entravé l'accès des travailleurs à la justice.
- Dans de nombreux pays, les travailleurs ont été victimes de violences, d'arrestations arbitraires ou de licenciements en raison de leurs activités syndicales.

CLASSEMENT DES 10 PIRES PAYS

Selon l'Indice CSI des droits dans le monde 2026, les 10 pires pays pour les travailleurs (classés au niveau 5+, où les droits ne sont plus garantis en raison de violations extrêmement graves ou d'un effondrement de l'État de droit) sont :

Argentine, Bélarus, Équateur, Égypte, Eswatini, Myanmar, Nigéria, Panama, Tunisie et Turquie.

Pourquoi ces pays figurent-ils parmi les pires ?

La CSI relève notamment :

- Violations répétées de la liberté syndicale.
- Répression des grèves et des manifestations.
- Arrestations, intimidations et violences contre les syndicalistes.
- Restrictions du droit à la négociation collective.
- Licenciements antisyndicaux.
- Difficultés d'accès à la justice pour les travailleurs.
- Ingérences des autorités ou des employeurs dans les activités syndicales.

CLASSEMENT DU SENEGAL

Le rapport relève plusieurs préoccupations concernant le Sénégal :

- Le Sénégal demeure classé dans la catégorie 4 – Violations systématiques des droits.
- La CSI indique que des pratiques de répression ou d'affaiblissement des syndicats (union busting) ont été signalées au Sénégal, comme dans plusieurs autres pays africains.
- Les travailleurs continuent de faire face à des difficultés dans l'exercice effectif de certains droits fondamentaux, notamment la liberté syndicale et la négociation collective.
- Le rapport souligne que, dans la région Afrique, presque tous les pays violent le droit de grève, le droit de négociation collective et le droit de constituer un syndicat, et le Sénégal fait partie des pays où des pratiques antisyndicales persistent.

LANCEMENT AUDIT PHYSIQUE & BIOMÉTRIQUE DES AGENTS DE L'ÉTAT



Le Gouvernement du Sénégal a engagé un vaste audit physique biométrique des agents de l'État afin de renforcer la transparence dans la gestion des ressources humaines de l'administration publique. Cette opération, qui concerne les fonctionnaires, les agents contractuels et le personnel des établissements publics, vise à disposer d'un fichier administratif fiable et actualisé.

Cette audit va du 23 juin au 31 juillet 2026. Chaque agent est appelé à se présenter physiquement dans un centre d'enrôlement muni de ses documents administratifs afin de confirmer son identité grâce à des données biométriques, notamment une photographie et des empreintes digitales. Cette démarche permettra de vérifier la présence effective des agents, d'identifier d'éventuelles irrégularités et d'assainir les fichiers de la fonction publique.

Au-delà de la lutte contre les agents fictifs ou les situations administratives irrégulières, cet audit constitue un levier de modernisation de l'administration. Il permettra d'améliorer la gestion des carrières, la planification des recrutements, le pilotage de la masse salariale et la qualité des statistiques sur l'emploi public.

Toutefois, les organisations syndicales telles que la CSA, ne remettent pas en cause le principe d'un audit destiné à assainir les fichiers administratifs, mais insistent sur la nécessité de garantir la transparence du processus, la protection des données personnelles des agents, le respect de leurs droits et la mise en place de mécanismes de recours pour les personnes confrontées à des erreurs administratives.

Le succès de l'opération dépendra avant tout de la transparence de son déroulement. Les travailleurs doivent être pleinement informés des objectifs de l'audit, des données collectées, des garanties offertes en matière de protection des données personnelles ainsi que des procédures prévues en cas d'erreur ou de contestation. Aucun agent ne devrait subir une suspension de salaire ou une sanction administrative sans avoir bénéficié d'une procédure contradictoire et de voies de recours effectives.

LA FONCTION PUBLIQUE EN CHIFFRES

EFFECTIF : 189 000 agents recensés au 30 novembre 2025

REPARTITION APPROXIMATIVE MASSE PAR SALARIALE

- Éducation et Formation professionnelle : environ 54 %
- Forces de défense et de sécurité : environ 24 %
- Santé : environ 6 %

PARCOURS DU NOUVEAU MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE & DU TRAVAIL



Mamadou Lamine Dianté, précédemment Président du Haut Conseil du Dialogue Social, a été nommé Ministre de la Fonction publique, du Travail et du Réforme du Service Public le 1er juin 2026 par le président Bassirou Diomaye Faye en remplacement de Olivier Boucal.

FORMATION

Originaire de la région de Kolda, Mamadou Lamine Dianté a été professeur de Sciences de la Vie et de la Terre (SVT). Son parcours universitaire est marqué par une formation scientifique à l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD), complétée par des études en sciences de l'environnement, en ingénierie de la formation et en sciences de l'éducation.

PARCOURS SYNDICAL

Très tôt engagé dans l'action syndicale, il devient :

- Secrétaire général du Syndicat autonome des enseignants du moyen secondaire du Sénégal (SAEMSS) de 2010 à 2016 ;
- Coordonnateur du Grand Cadre des syndicats de l'enseignement, principale plateforme de concertation des syndicats d'enseignants ;
- Porte-parole de plusieurs cadres de négociation avec l'État sur les questions relatives à l'éducation.

PRESIDENT DU Haut Conseil du Dialogue Social

Le 2 octobre 2024, il est nommé Président du Haut Conseil du Dialogue Social (HCDS), notamment grâce à son engagement politique aux côtés du PASTEF et de la Coalition Diomaye Président.

PARCOURS DU NOUVEAU PRÉSIDENT DU HAUT CONSEIL DU DIALOGUE SOCIAL



Faly SECK, Administrateur civil principal, a été nommé Président du Haut Conseil du Dialogue social. Cette nomination a été officialisée lors du Conseil des ministres qui s'est tenu le mercredi 1er juillet 2026.

Il s'est engagé en politique au sein de l'Alliance pour la République (APR), dont il a été l'un des responsables dans le département de Dagana.

Il a été élu maire de Ross-Béthio pour le mandat 2022-2027. En mai 2026 Il a rallié la coalition Diomaye Président.

ATELIER DE FORMATION SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET JUSTE

La Confédération des Syndicats Autonomes du Sénégal (CSA), en partenariat avec l'ONG européenne SOCIEUX+, a organisé du 22 au 25 juillet 2026 un atelier de renforcement de capacités à l'intention de ses membres sur le thème de la transition écologique et juste, les emplois verts et reconversions professionnelles.



L'atelier s'est déroulé sur quatre jours, alternant présentations théoriques, travaux de groupe, discussions et ateliers pratiques, avec une trentaine de participants responsables syndicaux issus de divers secteurs.

Le démarrage de l'atelier a été marqué par une cérémonie d'ouverture présidée par le Secrétaire Général Adjoint de la CSA Mr. Ibrahima GUEYE. Il a dans son discours d'ouverture magnifié le partenariat avec SOCIEUX+ avant de souhaiter la bienvenue aux deux formateurs en provenance de la France: Mme Karine LAMBERT et Mme Mathilde DESPAX. Il a en outre magnifié l'importance du thème qui est plus que jamais d'actualité. Pour terminer il a exhorté les participants à profiter pleinement de cette opportunité de formation pour s'approprier du sujet de la transition écologique et juste, et être en phase avec l'évolution actuelle et future de nos modes de vie de production et de consommation.



TRANSITION ECOLOGIQUE ET JUSTE

DEFINITION & CONCEPT

POSITIONNEMENT SYNDICAL

DEFINITION TRANSITION ECOLOGIQUE

La transition écologique est le passage vers un modèle de développement plus respectueux de l'environnement, qui concilie protection de la planète, bien-être des populations et développement économique durable.

CONCEPT DE TRANSITION JUSTE

La transition juste est le processus qui accompagne la transition écologique en veillant à ce que les coûts et les bénéfices soient répartis de manière équitable, afin de protéger les travailleurs, de créer des emplois décents et de garantir qu'aucune personne ne soit laissée de côté.

PILLIERS DE LA TRANSITION JUSTE SELON L'OIT

- le dialogue social entre les gouvernements, les employeurs et les organisations syndicales ;
- la création et la préservation d'emplois décents ;
- la protection sociale des travailleurs affectés ;
- le développement des compétences, la formation et la reconversion professionnelle ;
- le respect des droits fondamentaux au travail ;
- Le Développement économique local.

QUELLE PLACE POUR LES SYNDICATS ?

Les transformations engendrées par la transition écologique peuvent avoir des conséquences importantes sur l'emploi, les métiers et les conditions de travail.

C'est pourquoi les syndicats défendent le principe de la transition juste, qui consiste à faire en sorte que la transition écologique ne se fasse pas au détriment des travailleurs, mais qu'elle crée des emplois décents, protège les droits des salariés et réduise les inégalités.

QUELLES MISSIONS POUR LES SYNDICATS ?

- Défendre les emplois
- Promouvoir le dialogue social
- Développer les compétences
- Garantir une protection sociale
- Participer aux politiques publiques

Pour les syndicats, il ne peut y avoir de transition écologique sans justice sociale. La lutte contre le changement climatique doit aller de pair avec la protection de l'emploi, le respect des droits des travailleurs et le renforcement du dialogue social.

54ème Congrès de la CGT



La Confédération Générale des Travailleurs (CGT) de la France, partenaire de longue date de la CSA, a tenu son 54ème congrès à Tours du 1er au 5 juin 2026. La CSA a été représentée par Son Secrétaire Général Adjoint, le Camarade Ibrahima GUEYE et le Camarade Ibrahima FAYE, Secrétaire Général du Syndicat National de la Poste (SYNAPOSTE). Ils ont entre autres pris part au panel sur le thème : “quelles stratégies syndicales face aux firmes multinationales”. Le SGA Ibrahima GUEYE a pris la parole pour dénoncer le “terrorisme syndical” qui se passe à la SEN’EAU, du groupe multinational SUEZ, et a plaidé pour une réponse syndicale commune face aux multiples atteintes à la liberté syndicale et des droits des travailleurs par les entreprises multinationales.

Renforcement de Capacité



Le Camarade Youssou SYLLA, Secrétaire Général du Syndicat National des Travailleurs de l'Enseignement Privé du Sénégal (SYNEPS), a été désigné par la CSA pour prendre part à la formation organisé par le centre international de formation de l'OIT portant sur le thème : “Technologie, Productivité et Transformation Structurelle au Service de la Justice Sociale”. La formation s'est déroulée en ligne du 22 juin au 03 juillet 2026, suivie d'une phase présentielle au centre de Turin, en Italie, du 06 au 10 juillet 2026. Félicitation au Camarade SG SYLLA.

Nouveau affilié



Les représentants du syndicat des travailleurs du Secrétariat Technique du Conseil National de la Sécurité Alimentaire, nouvellement affilié à la CSA, ont été reçu ce mardi 21 juillet 2026 par le SGC Elimane DIOUF. Les échanges ont essentiellement porté sur les difficultés rencontrées par leur structure ainsi que par les travailleurs qui sont confrontés à des retards chroniques de paiement de salaires.

51ème Congrès de la CFDT



La Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) a tenu son 51ème congrès du 22 au 25 juin 2026 à Bordeaux. Ce congrès a rassemblé plus de 1600 délégués au palais de l'atlantique pour fixer les orientations de la confédération syndicale et renouveler les instances. La CSA a été représentée par son SGC Elimane DIOUF. Ce congrès a été l'occasion pour le SGC de saluer la contribution de l'institut Berville (institut de formation et d'appui de la CFDT) pour la continuité du programme CARES (Comité d'Analyse et de Recherche Syndicale) pour 08 pays de l'Afrique Francophone grâce à la CSI-Afrique qu'elle appuie depuis sa création. En plus de la question sur les travailleurs sans-papiers en France, les échanges ont aussi porté sur les possibilités, d'accompagnement des travailleurs de l'économie informelle par l'institut, notamment des travailleurs des plateformes numériques pour le plaidoyer relatif à la ratification de la nouvelle convention C193. Pour terminer, le SGC a rencontré d'autres organisations syndicales de divers pays et ces prises de contact pourrait déboucher sur de futurs partenariats.

19ème Congrès de l'UIL



Le SGC de la CSA, Mr. Elimane DIOUF, a représenté la CSA au 19ème congrès de l'Union Italienne du Travail qui s'est tenu du 2 au 4 juillet 2026 dans la ville de Padova en Italie. Le congrès a été riche en échanges avec des organisations syndicales italiennes et des organisations syndicales constituants la délégation internationale. L'UIL est actuellement la troisième centrale syndicale la plus représentative en Italie et revendique par ailleurs plus de 2 millions d'adhérents.

A l'issue du Congrès, Pier Paolo Bombardieri a été réélu à l'unanimité Secrétaire Général pour un second mandat.



Contribution du SGA de la CSA Ibrahima GUEYE



Bonjour chers tous,
La situation que traverse notre pays est tout simplement inédite. Ce capharnaüm institutionnel interpelle profondément l'ensemble des forces vives de la Nation, notamment quant aux perspectives de prise en charge des revendications cruciales et vitales des travailleurs.

Absorbés par des logiques de positionnement, de calculs politiques et de préservation de privilèges, les dirigeants étatiques, s'il en existe encore véritablement pour assumer avec responsabilité la conduite du pays, semblent avoir relégué au second plan les préoccupations réelles du peuple.

Dans ce contexte préoccupant, les organisations syndicales apparaissent plus que jamais comme le dernier rempart face à toute tentative de basculement vers un chaos institutionnel dont notre pays pourrait difficilement se relever.

À cette crise institutionnelle s'ajoute une situation économique alarmante, conséquence d'une gestion à l'aveuglette, masquée par des discours souverainistes creux, dépourvus de vision cohérente et de véritable consistance idéologique. Pendant que les populations souffrent, que les travailleurs peinent à joindre les deux bouts et que les inquiétudes sociales grandissent, les réponses concrètes tardent à venir.

Plus que jamais, le mouvement syndical doit demeurer vigilant, uni et fidèle à sa mission historique : défendre les intérêts matériels et moraux des travailleurs, préserver la stabilité sociale et porter la voix des sans-voix dans un contexte où les repères institutionnels semblent vaciller.



Licenciements au PUMA



Le Programme d'urgence de modernisation des axes et territoires frontaliers (PUMA) traverse une nouvelle zone de turbulence. Le 20 juillet, huit agents ont été licenciés par la nouvelle Direction générale. Selon les décisions notifiées, ces ruptures de contrat seraient motivées par une réorganisation des services et la nécessité d'optimiser les ressources humaines.

Les agents concernés, regroupés autour d'un collectif, rejettent toutefois ces justifications. Ils dénoncent des licenciements qu'ils jugent abusifs et arbitraires, d'autant qu'au même moment la nouvelle Directrice générale a procédé au recrutement de huit nouveaux agents, dont six cadres. Pour les licenciés, cette situation contredit les motifs avancés et révèle une volonté de remplacement plutôt qu'une véritable restructuration.

Billet d'Humour

Le travailleur sénégalais : champion toutes catégories !

Au Sénégal, le travailleur est un véritable phénomène. Il arrive au bureau avant le soleil, repart après la lune, et malgré tout, à la fin du mois, son salaire semble avoir pris un taxi sans lui.

Il connaît toutes les expressions de la direction : « Il faut se serrer la ceinture », « L'entreprise traverse une période difficile », « Les augmentations, ce sera pour l'année prochaine ». Curieusement, les difficultés disparaissent dès qu'il s'agit d'acheter un nouveau véhicule de fonction ou d'inaugurer un nouveau siège climatisé.

Le travailleur sénégalais est aussi un grand sportif. Il pratique quotidiennement le saut d'obstacles administratifs, le marathon des procédures et l'équilibre entre les factures, les frais de scolarité et le panier de la ménagère. Avec l'inflation, même le thiéboudiène demande désormais un crédit bancaire !

Et pourtant, malgré les sacrifices, on lui demande encore « plus de productivité », « plus de flexibilité » et « plus d'engagement ». À ce rythme, certains finiront par demander au travailleur de venir travailler le dimanche... pour se reposer le lundi ! Heureusement, il reste une force qui refuse de baisser les bras : le syndicat. Pendant que certains comptent les bénéfices, le syndicat compte les heures supplémentaires impayées, les contrats précaires, les licenciements abusifs et les promesses non tenues. Car un travailleur seul peut pousser un coup de gueule... mais des travailleurs unis peuvent faire bouger les lignes.

En attendant la prochaine négociation, gardons notre sens de l'humour. C'est peut-être le seul avantage social qui n'a pas encore été gelé !



Syndicat/Organisation
Syndicat Autonome des Travailleurs des Eaux du Sénégal (SATES)
Syndicat Unitaire et Démocratique des Enseignants du Sénégal (SUDES)
Syndicat Unique des Travailleurs de la Compagnie Sucrière Sénégalaise (SUT/CSS)
Syndicat Démocratique des Transporteurs Routiers (SDTR)
Syndicat Autonome des Travailleurs (SAT/NEAS & SAT/SODAV)
Syndicat National des Travailleurs de la Culture (SNTC)
Syndicat Autonome des Travailleurs de la Culture (SAT-Culture)
Syndicat National des Agents de la Pêche (SYNAP)
Syndicat Autonome des Travailleurs des Technologies de l'Information et de la Communication (SAT-TIC)
Syndicat Autonome des Gardiens et Agents de Sécurité /Gens de maison et Services (SAGAS)
Syndicat Autonome des Travailleurs des Collectivités Locales (SAT/CL)
Syndicat National de la Poste (SYNAPOSTE)
Syndicat National des Travailleurs des Industries, des Ciments, Mines et Carrières (SYNTIC)
Syndicat Autonome des Personnels non Enseignants des Etablissements Scolaires et Universitaires (SAPESU)
Union Nationale des Gens de Mer (UNAGEMS)

Syndicat/Organisation
Syndicat des Cultivateurs, Eleveurs et Maraichers du Sénégal (SCEMS)
Syndicat Démocratique des Techniciens du Sénégal (SDTS)
Syndicat des Eleveurs Nouvelle Génération (SENG)
Syndicat des Travailleurs de l'Aéronautique Civile (SYTAC)
Syndicat Autonome des Personnels des Activités Aéronautiques du Sénégal (SAPPAS)
Syndicat Autonome des Travailleurs de la Santé (SAT/SANTE)
Association Sénégalaise pour la Promotion de l'Entreprise Privée (ASPEP)
Syndicat National des Observateurs de Pêche (SNOP)
Syndicat Autonome des Travailleurs du Bâtiment et Travaux Publics (SAT-BTP)
Syndicat Autonome des Professionnels du Secteur Informel (SAPROSI)
Syndicat Autonome des Travailleurs de la Croix Rouge Sénégalaise (SAT/CRS)
Syndicat National des Travailleurs du Nettoyement (SNTN)
Syndicat National des Travailleurs de l'Industrie Alimentaire (SUTINAL)
Syndicat Démocratique des Professionnels de la Mécanique Générale et de l'automobile (PROMECABILE)
Syndicat National des Travailleurs Libres du Cinéma (SNTLC)
Syndicat des Alphabétiseurs en Langue Nationale du Sénégal (SALNAS)
Organisation pour le Renouveau Syndical (ORS)
Syndicat National des Artistes et Professionnels de la Culture (SYNAPROCS)

Syndicat/Organisation
Syndicat des Travailleurs Démocratiques du Sénégal (STDS)
Syndicat Autonome des Travailleurs de l'Hôtellerie et de la Restauration (SATHOR)
Association Nationale des Handicapés Moteurs du Sénégal/Département de Dakar (ANHMS)
Syndicat National des Informaticiens des Etablissements et Universités du Sénégal (SYNIEUS)
Syndicat Démocratique des Chauffeurs de Taxis du Sénégal (SDCTS)
Syndicat Autonomes des Conducteurs de Jakarta du Sénégal (SACJS)
Syndicat Indépendant de l'Enseignement Privé du Sénégal (SIEPS)
Coordination Nationale des Enseignants Engagés pour un Meilleur Système (CONEEMS)
Syndicat Unique et Démocratique des Travailleurs de L'Energie (SUDETEN)
Syndicat Démocratique des Travailleurs de l'Administration (SDTA)
Syndicat Unitaire des Enseignants du Sénégal (SUES)
Syndicat de l'Education Nationale (SENA)
Syndicat Autonome des Dockers et pointeurs du Sénégal (SDPS)
Syndicat des Travailleurs des Boulangers Pâtisseries et Restauration du Sénégal (SYTRA BPRS)
Syndicat National de l'Enseignement Privé du Sénégal (SYNEPS)
Syndicat Démocratique des Enseignants en Langue Arabe du Sénégal (SDEA)

Syndicat/Organisation
Syndicat des Agents du Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SASECNSA)
Association Sénégalaise pour la Promotion de l'Entreprise Privée (ASPEP)
Association pour la Recherche et le Développement des Initiatives Economiques et Sociales (ARDIES)
Association Nationale des Handicapés Moteurs du Sénégal/Département de Dakar (ANHMS)
Fédération Nationale des GIE du Sénégal (FNGS)
Convention Nationale des Ecrivains et Editeurs du Sénégal (CONEES)
Confédération Nationale des Artisans et Maîtres d'Apprentissage du Sénégal (CONAMAS)
Union Nationale des Consommateurs du Sénégal (UNCS)
Fédération des Artisans du Département de Pikine (FEDAP 120)
Association des Cordonniers du Sénégal (ACORS)
Amicale des Enseignants du Sénégal (AES)
Union Nationale des Associations de Retraités du Sénégal (UNARSEN)
GIE Djiguénou Walo Richard Toll
GIE Takku Liguey de Khouma Richard Toll
Grand Rassemblement des Artisans du Sénégal (GRAS)
Collectif des Chauffeurs de Transport en Ligne du Sénégal (CCLTS)